

## QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

*C'est une des problématiques majeures à mon sens. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles je me suis engagé en politique, notamment au PDC. L'égalité des sexes fait qu'aujourd'hui, l'homme et la femme ont une activité professionnelle. D'autre part, il est aujourd'hui difficile pour une famille de vivre avec un seul revenu. Nous devons donc veiller à préserver le temps à consacrer à la famille, qui est le premier noyau de la société. Une stabilité familiale est primordiale surtout pour l'épanouissement des enfants. Elle se substitue bien souvent à l'Etat en cas de besoin, pour ceux qui ont de la chance d'avoir une famille unie. Elle ne doit donc pas être négligée, et au contraire, être protégée et promue par notre système.*

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

*La première mesure, qui est un message fort, c'est l'instauration du congé paternité. Il ne fait aujourd'hui aucun sens que le père soit laissé à l'écart dans les premiers jours de la vie d'un enfant. L'implication du père dès le début est fondamentale, non seulement pour soulager la mère, mais également pour que le père puisse se sentir pleinement intégré dans l'éducation de son enfant, à part égal avec la mère qui pourra ainsi poursuivre ses activités personnelles et professionnelles.*

*Le développement des crèches. L'offre n'est pas suffisante et cela peut réellement poser des problèmes dans la conciliation de l'activité professionnelle et la vie de famille. Chaque enfant devrait pouvoir avoir une place en crèche garantie dès le 5<sup>ème</sup> mois de vie.*

*Des incitations fiscales visant les familles, dont une augmentation de la déductibilité des frais de garde et une augmentation de la déductibilité lorsque les deux conjoints travaillent. Cela fera des recettes fiscales en moins, mais c'est de l'argent bien investi qui souvent touche la classe moyenne qui est celle qui supporte le plus grand effort en termes d'impôts.*

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

*Les obstacles administratifs et la méconnaissance de l'existence de ces aides, pour certaines d'entre elles.*

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

*La création d'un guichet unique d'information sur les aides aux familles, accompagné d'une campagne d'information.*

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

*De regrouper l'information à un point unique, mais également de rationaliser l'administration et éviter des éventuels doublons. Cela permettra également de connaître quels sont les besoins des familles.*

b) Quels en seraient les désavantages ?

*Le possible désavantage est qu'il pourrait susciter une augmentation de la demande des aides, ce qui pourrait peser sur les finances de l'Etat. Mais je pense que l'on ne doit pas économiser sur les familles. C'est un mauvais calcul.*

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

*Excellente idée ! Il pourrait être utilisé pour savoir également quels sont les besoins en termes de logements pour les familles (nombre de pièces, local à poussette, ascenseurs, propriété ou locatif, etc..)*

b) Quels en seraient les désavantages ?

*Aucun.*

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

*Les allocations familiales, le congé maternité, la déductibilité des frais de garde.*

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

*Le congé paternité, le développement urgent de l'offre de crèches ; les incitations fiscales ; le développement des transports publics, avec augmentation de l'âge plafond de la gratuité pour les enfants de 6 ans à 10 ans ; une sécurisation accrue de l'espace public par rapport aux voitures/deux roues ; l'aide à l'accès à la propriété pour les classes moyennes et les familles.*